|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Ecole doctorale IV (0020)  Civilisations, Cultures,Littératures et Sociétés |

**PORTFOLIO**

Le portolio permet de valoriser les compétences des doctorants. Ce document, obligatoire selon l’art.15 de l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale synthétise toutes les activités du doctorant durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture et valorise les compétences qu’il a développées pendant la préparation du doctorat.

A la fin du cycle d’étude doctorale, l’inventaire de l’ensemble de ces activités, validées par la direction de l’ED, sera obligatoire au moment de la procédure de dépôt de thèse.

Indiquez ci-dessous la liste des formations suivies et activités au cours du doctorat : formations professionnalisantes et scientifiques, activités scientifiques, responsabilités exercées, enseignement, mobilité etc.

|  |  |
| --- | --- |
| INTITULE | DATE |
|  |  |